

TOTAL S.A.
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2011
Questions écrites reçues avant l'assemblée
et réponses apportées en assemblée

Question du Conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise
TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE

Question :

- Quelle est la stratégie du Groupe pour les 10 prochaines années ?
Est-elle une stratégie industrielle, financière et/ou sociale, sachant que Total a déjà procédé à de nombreuses cessions (résines, CEPESA, LESCOT, Total Cameroun) et que la presse fait état de possibles cessions d'autres actifs dans la Chimie ?
- Le modèle de Total demeurera-t-il intégré entre l'exploration production, le raffinage distribution et la pétrochimie ?
- Dans ces choix, quel est le poids de la contrainte financière : flux de trésorerie d'exploitation (18,5 G€), investissements bruts (16,3 G€) et dividendes (5,2 G€) ?
De futurs désinvestissements ou un accroissement de la dette sont-ils nécessaires au financement des investissements et des dividendes ?

Réponse :

La stratégie de votre Société consiste à faire croître son secteur Amont et à développer son socle de ressources d'hydrocarbures à travers l'exploration ainsi que des partenariats et des acquisitions ciblées. Dans les secteurs Aval et Chimie, votre Société souhaite se concentrer sur les plates-formes industrielles majeures et les marchés en croissance. Votre Groupe travaille ainsi à accroître sa compétitivité dans un environnement en profonde évolution. Dans ce but, Total poursuit l'adaptation de ses actifs aux évolutions des marchés, en renforçant ses positions sur les marchés en croissance tels que l'Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique, ainsi qu'en saisissant les opportunités lui permettant de croître dans les Energies Nouvelles. Alors que la demande mondiale en énergie ne cesse d'augmenter, le Groupe diversifie également ses investissements dans le solaire, la biomasse et le charbon propre.

Votre Groupe compte tirer pleinement parti de son modèle intégré Amont-Aval-Chimie. La discipline financière stricte suivie par votre Société lui assure un bilan solide qui doit permettre la croissance de la valeur de l'entreprise, avec la réalisation d'un programme d'investissements soutenu et le maintien de sa politique de dividendes.

Question de M. Dominique CHASSEGUET

Question :

Le groupe de travail sur l'Épargne salariale et l'Actionnariat salarié de la Commission consultative « Epargnants » de l'Autorité des Marchés Financiers, présidée par M. Jacques Delmas-Marsalet, membre du Collège et Président de cette Commission, a publié son rapport sur le Site de l'AMF en février 2011.

Ce rapport aborde notamment les droits attachés aux actions des actionnaires salariés détenues dans le cadre de leurs fonds communs de placement d'entreprise.

Ces droits sont généralement exercés par les Conseils de surveillance de ces fonds qui comprennent des représentants des porteurs de parts élus ou nommés et peuvent comprendre, jusqu'à moitié des membres, des représentants de l'entreprise nommés par celle-ci.

Sur ce sujet important, ce rapport exprime un avis de portée générale, bien compris par tous les interlocuteurs, conforme à la Directive européenne du 11 juillet 2007 sur certains Droits des actionnaires :

« pour prévenir les conflits d'intérêts potentiels comme y invite la directive : ne devraient prendre part aux votes liés à l'exercice des droits attachés aux actions de l'entreprise détenues par le fonds, que les représentants élus des porteurs de parts, à l'exclusion des représentants de l'entreprise et des représentants non élus désignés par les syndicats ».

Or le règlement du fonds Total Actionnariat France qui était conforme à la directive européenne vient étonnamment d'être modifié à la demande de Total, afin que les représentants de l'entreprise dans le Conseil de Surveillance de ce fonds participent à l'exercice des droits attachés aux actions Total détenues par les actionnaires salariés dans ce fonds. Ce revirement ne respecte ni les dispositions de la directive, ni l'avis émis par l'AMF.

Cette modification du règlement du fonds constitue une régression de Total en matière de démocratie actionnariale, de suppression des conflits d'intérêts, du droit du mandat, d'égalité de tous les actionnaires. Elle porte atteinte aux principes de bonne gouvernance établis par l'un de nos administrateurs.

Cette nouvelle situation induit un risque d'autocontrôle qui peut amener les actionnaires et investisseurs institutionnels à refuser les résolutions présentées en AG sur les opérations réservées aux actionnaires salariés.

Quand allez-vous rétablir la situation pour la remettre en conformité à la fois avec la directive européenne, avec l'avis de l'AMF et avec les principes de bonne gouvernance établis par l'un de nos administrateurs ?

Je vous remercie d'assurer la communauté des actionnaires que cela sera fait d'ici la prochaine AG de notre société.

Réponse :

Les règlements des fonds d'actionnariat du Groupe sont conformes aux dispositions légales en vigueur (Code monétaire et financier, articles L. 214-39 et L. 214-40) et peuvent être consultés sur le site Total.com, rubrique « actionnaire salarié ».

Le rapport auquel la question fait référence émane d'un groupe de travail mis en place par une commission consultative de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce groupe de travail n'a pas émis de conclusion sur l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues par les Fonds Communs de Placement d'Entreprise d'actionnariat salarié.

Bien que les dispositions du Code monétaire et financier autorisent une composition à parité entre représentants des porteurs de parts et représentants de l'entreprise, les Conseils de surveillance des trois FCPE d'actionnariat TOTAL sont composés pour 2/3 de représentants des porteurs de parts et pour 1/3 de représentants de l'entreprise, les décisions relatives à l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues par le Fonds étant prises à la majorité simple.

Les décisions relatives à une modification du règlement du Fonds nécessitent un vote du Conseil de surveillance à la majorité qualifiée des deux tiers plus une voix. Aucune modification de Règlement ne peut ainsi intervenir à la seule initiative de l'Entreprise.

Question de M. Jacques SARFATTI

Question :

Le financement des syndicats dans les entreprises pose aujourd'hui des problèmes analogues à ceux observés pour le financement des partis politiques dans la Nation.

Pour résoudre ce problème et afin de garantir l'indépendance des organisations syndicales ainsi qu'un dialogue social mature, certaines entreprises ont mis en place le système de chèque syndical que chaque salarié reçoit de l'entreprise et qu'il peut remettre, ou pas, au syndicat de son choix.

Total a-t-il réfléchi à ce système et envisage-t-il de mettre en place un tel système dans les sociétés du Groupe ?

Réponse :

TOTAL a conclu le 4 juillet 2000, avec les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe, un accord collectif relatif aux coordinations syndicales définissant les moyens mis à leur disposition comprenant notamment une contribution à leur financement, revalorisée à plusieurs reprises depuis cette date.

C'est donc un dispositif autre que le chèque syndical qui a été choisi par les partenaires sociaux.

Questions de l'IPAC (Initiative Pour un Actionariat Citoyen)

Questions :

Alors que notre société vient d'annoncer une prise de participation majoritaire remarquée dans le capital de SunPower, pouvez-vous indiquer aux actionnaires :

- La part de la recherche consacrée aux énergies renouvelables (sans y intégrer les autres « énergies nouvelles ») dans le montant global de la Recherche & Développement de Total au cours de l'année 2010 ?
- La part des investissements dédiés aux énergies renouvelables, en 2010, rapportée à l'ensemble des investissements réalisés dans l'amont ?
- L'évolution que vous pensez donner à ces deux indicateurs à l'horizon 2013 ?
- Le Roace en pourcentage correspondant à ces activités ?

Réponses :

La part de la Recherche et Développement consacrée aux Energies Renouvelables représente 20 % du montant total de la Recherche et Développement du Groupe, soit environ 700 millions d'euros.

Les investissements réalisés par votre Société dans ces énergies ont été de l'ordre de 160 Millions d'euros en 2010 ; de taille relativement modeste à l'échelle du Groupe, cette enveloppe a permis d'acquérir et de consolider nos compétences en vue de préparer d'éventuelles phases d'industrialisation. Le lancement d'une offre publique d'achat amicale sur 60% des actions de SunPower – correspondant à un montant de 1,4 milliard de dollars – vient concrétiser l'engagement de Total dans l'énergie solaire comme acteur majeur intégré.

A plus long terme, le Groupe prévoit d'investir environ 5 milliards d'euros dans les énergies nouvelles d'ici 2020. Comme pour l'ensemble de ses activités, le Groupe prévoit pour ses développements dans les énergies renouvelables une rentabilité à deux chiffres à moyen terme.

Question de M. François ALMÉRAS

Question :

Alors que les politiques ne gouvernent plus que par des décisions populistes et démagogiques, entraînant la spoliation de la société Total et de ses actionnaires, ne serait-il pas opportun de faire changer notre entreprise de nationalité pour devenir de droit étranger, Luxembourgeois par exemple ?

Réponse :

La loi française du 26 juillet 2005 a transposé le règlement et la directive communautaires sur la société européenne. Ce processus de transformation d'une société anonyme de droit français en une société européenne a d'ores et déjà été mis en place en France (notamment par une société du CAC 40). Postérieurement à cette transformation en société européenne,

la société peut alors, sous réserve du respect de certaines conditions, transférer son siège social dans tout Etat de la Communauté européenne. Ceci étant dit, Total est, depuis sa création en 1924, une société française avec un actionariat international. Le siège social de Total ainsi que ses principaux centres de recherches sont en France. La France doit être fière de l'existence et la présence de Total sur son territoire. Votre Société souhaite à ce jour maintenir son siège social en France.

Question de M. François PERIER

Question :

Ma question porte sur la valeur relative de l'action Total par rapport à ses pairs et notamment Shell. Pendant plusieurs années, Total valait 2,2 fois Shell (après division par 4 de l'action Total) et, depuis l'hiver 2010, Total a décroché de 2,2 à 1,8 fois Shell. Ce même phénomène s'est produit avec les actions des autres majors pétroliers. Certes en 2010 la place de Paris a décroché de 12 à 15% avec les places d'Europe du Nord, mais ceci ne suffit pas à expliquer le recul de Total. Merci de nous donner tes explications et de nous donner ta perspective sur le classement relatif de Total avec ses pairs dans les prochains mois.

Réponse :

Il y a 10 ans, la capitalisation boursière de total représentait 48% de celle de Royal Dutch Shell ; elle représente aujourd'hui plus de 60% (61% au 10 mai) après avoir atteint un plus haut au moment de la crise début 2009, Total ayant mieux résisté que ses pairs.

Plus généralement, et en se comparant aussi bien à Shell qu'à l'ensemble des autres grandes compagnies pétrolières européennes, l'évolution du cours de bourse est globalement favorable sur cette période à Total à l'exception de l'année 2010. En 2010 l'action Total a baissé de 16% en dollars, alors que celles des grandes compagnies pétrolières européennes ont baissé en moyenne de 7%. L'une des explications de cette contre-performance tient au fait que Total est la première pondération dans les indices de la zone Euro, l'Eurostoxx et le CAC 40. Lorsqu'en 2010 les marchés ont eu des craintes sur la stabilité de la zone Euro, les investisseurs ont vendu massivement les indices européens et donc l'action Total, même si dans les faits étant une valeur dollar, nous n'aurions pas dû être touchés par ces mouvements. L'autre grande compagnie pétrolière de la zone Euro, l'ENI, a d'ailleurs subi le même impact, et nos cours ont évolué de façon très similaire sur cette période. A l'inverse, Royal Dutch Shell et BP (sociétés du Royaume-Uni) et Statoil (société norvégienne) n'étant pas dans la zone Euro, n'ont pas été touchés par ces ventes. Depuis le début de l'année 2011, la performance de l'action Total par rapport à celles de ses concurrents est à nouveau positive.

Avec la mise en place de la stratégie de votre Groupe qui vise à se positionner sur les segments de croissance en maintenant une stricte discipline d'investissement, dont je vous ai expliqué les grandes lignes ce matin, Total offre une bonne visibilité sur son portefeuille de projets et sur sa rentabilité future. Nous sommes donc confiants sur l'évolution du cours de l'action à moyen terme et son positionnement relatif par rapport aux autres majors.

Question de PhiTrust Active Investors

Question :

Avec 18 autres actionnaires de Total, nous avons co-déposé un projet de résolution à caractère extraordinaire de modification des statuts, pour obtenir plus d'information sur les risques d'exploitation des sables bitumineux.

Le refus par le Conseil de Total de présenter notre projet de résolution à la présente Assemblée Générale, alors que nous avons réuni plus de 0,90% du capital le 17 mars 2011, date limite légale pour ce dépôt, nous amène à poser les questions suivantes :

1. Pourquoi le Conseil d'administration n'a-t-il pas communiqué avec ses actionnaires sur le dépôt de cette résolution externe, de manière ouverte et professionnelle, respectant ses devoirs fiduciaires les plus élémentaires ?
2. Le Conseil d'administration s'engage-t-il à communiquer dans le rapport de gestion des comptes consolidés de chaque exercice, les risques environnementaux et sociaux de ses activités d'exploitation des sables bitumineux, leurs impacts et la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de cette activité ?

Réponse :

1- Le Conseil d'Administration, réuni le 25 Mars 2011, a examiné les demandes d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle du 13 mai 2011 des projets de résolution reçues à la suite de la publication, le 25 février 2011, de l'avis préalable de réunion de cette Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration a décidé d'inscrire le projet de résolution relatif à une modification des statuts de la Société, déposé par le Comité Central d'Entreprise de Total, à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale.

Votre Société a communiqué à l'ensemble de ses actionnaires cette information le 28 mars 2011.

En ce qui concerne le projet de résolution envoyé par certains actionnaires, à l'initiative de PhiTrust, Greenpeace et le NRDC (*Natural Resources Defense Council*), pour lequel ces actionnaires avaient été informés que leur demande serait examinée par le Conseil d'Administration lors d'une prochaine séance, le Conseil d'Administration, réuni le 25 Mars 2011, a constaté qu'au jour de la réunion du Conseil, cette demande d'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de ce projet de résolution n'avait pas atteint le seuil de 0,5034 % du capital nécessaire pour permettre l'inscription de ce projet de résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 13 mai 2011.

2- Votre Société fait part, dans son Rapport de Gestion à l'Assemblée Générale de ses actionnaires, des risques industriels ou liés à l'environnement occasionnés par ses activités (p 74 à 76 du Document de Référence). De plus, ce Document de Référence, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 Mars 2011, détaille plus particulièrement les projets du Groupe au Canada, où se développent actuellement ses activités relatives à l'exploitation des schistes bitumineux (p 20). Il est ainsi précisé que la recommandation d'utilité publique du projet Joslyn North Mine a été obtenue des autorités canadiennes le 27 janvier 2011. Elle est assortie de vingt conditions à respecter par TOTAL, essentiellement dans le domaine de l'environnement. Il est également précisé que des informations détaillées sur ces conditions et plus généralement sur les risques environnementaux et sociétaux associés ainsi que sur l'engagement de TOTAL pour y répondre, sont disponibles sur le site Total E&P Canada www.total-ep-canada.com désormais accessible sur le site www.total.com

Votre Société souhaite ainsi continuer à communiquer en toute transparence sur la question des sables bitumineux. A cet égard, le rapport « Environnement et Société » publié par TOTAL pour les années 2009 (p 58 à 63) et 2010 (p 9 à 15), disponible également sur le site www.total.com, détaille plus particulièrement les aspects environnementaux et sociétaux des activités d'exploitation des sables bitumineux du Groupe au Canada.

ooOoo

(fin des questions écrites)